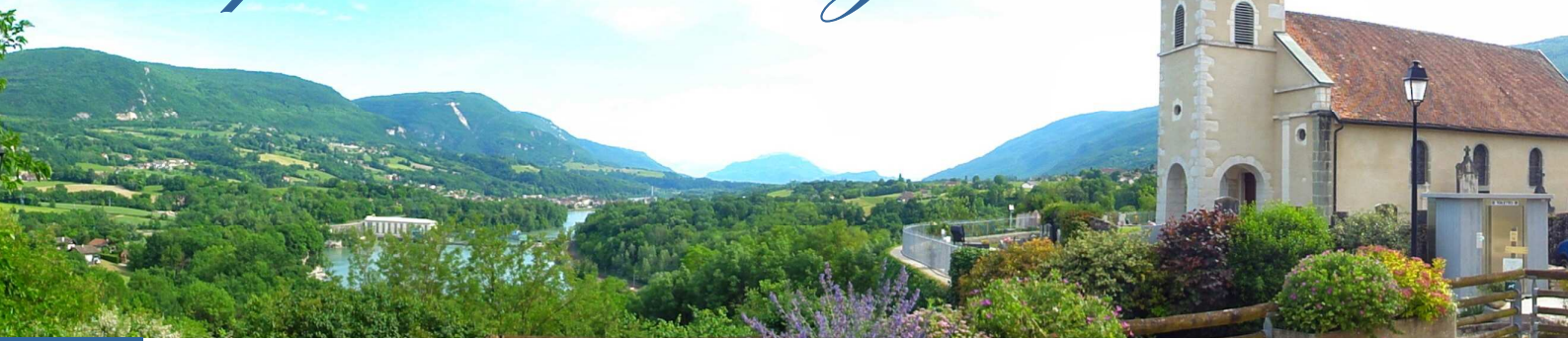


# Le p'tiou Basseyrans



## L'ÉDITO DU MAIRE

Il est de retour ! Voici déjà le deuxième numéro du P'tiou Basseyrans depuis le début de notre mandat municipal.

L'été est passé, avec une liberté en partie retrouvée.

Mais l'épidémie de COVID-19 est toujours là ; c'est pour cette raison que je vous incite à continuer de bien appliquer les gestes barrières, particulièrement pour protéger les personnes les plus à risques.

Et parce qu'il est primordial de se mettre en ordre de marche pour surmonter au mieux les difficultés présentes et à venir induites par ce contexte sanitaire, l'équipe du Conseil municipal est mobilisée pour suivre et faire avancer les travaux et projets de notre commune. Parmi les dossiers traités, nous pouvons citer la fin des travaux portant sur les réseaux secs et humides de la route de Veytrons d'en bas, l'entretien de nos routes, le suivi de la construction de la nouvelle cantine scolaire, et l'étude pour la rénovation des appartements situés au-dessus du restaurant « La Grange ».

Nous commençons également à travailler avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Haute-Savoie pour étudier la faisabilité de la construction d'un local communal, d'une salle communale ainsi que de locaux pour les associations.

Par ailleurs, les représentants des communes de la Communauté de communes Usse et Rhône (CCUR) ont élu le 16 Juillet les membres du Bureau communautaire dont j'ai l'honneur de faire partie, en tant que vice-président délégué à l'assainissement collectif et individuel ; c'est avec détermination que je m'attèlerai à cette tâche, qui sera complémentaire à ma fonction communale.

Et parce qu'en tant que Maire je suis aussi chargé de faire appliquer les lois et règlements, j'attire tout particulièrement votre attention sur l'article concernant les règles d'autorisation d'urbanisme. Ce dernier vous permettra de mieux appréhender et respecter les procédures relatives aux dépôts de vos dossiers. Il est nécessaire que chacun respecte les règles pour le bon déroulement des demandes.

Enfin, je profite de cet éditorial pour saluer la naissance d'une nouvelle association à Bassy : « Le monde allant vert ». Félicitations aux bénévoles ! Le dynamisme et le vivre ensemble sont toujours aussi présents sur notre commune, et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Merci à vous et bonne lecture.



**Rémi PONCET, Maire de BASSY**

## LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Bien que nous n'en ayons pas toujours conscience, de nombreux domaines touchant à notre vie quotidienne sont désormais régis par la Communauté de communes Usse et Rhône (C.C.U.R.), un grand nombre de compétences ayant été transféré depuis les communes vers l'intercommunalité au fil des années. Parmi toutes les compétences intercommunales, redéfinies par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi NOTRe) de 2015, et réparties entre compétences obligatoires, optionnelles et facultatives, les communes membres de la C.C.U.R. ont fait le choix de la doter des compétences suivantes :

### Les compétences obligatoires :

- Le développement économique (création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités, politique locale du commerce, promotion du tourisme)
- L'aménagement de l'espace communautaire (documents d'urbanisme)
- L'organisation de l'accueil des gens du voyage
- La gestion des déchets ménagers
- La gestion de l'eau et des milieux aquatiques (prévention du risque d'inondation, entretien des cours d'eau, protection des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides)
- L'assainissement des eaux usées (assainissement collectif et non collectif)
- L'eau (*cette compétence ne relève pas pour l'instant de la CCUR, mais devra lui être transférée au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2026*)
- L'élaboration, la révision et le suivi du Plan climat air énergie territorial (PCAET)



### Les compétences optionnelles :

- La politique du logement, du patrimoine et du cadre de vie
- L'action sociale d'intérêt communautaire
- La gestion des équipements culturels et sportifs
- La protection de l'environnement : étude, animation et mise en œuvre de contrats rivières
- La création et la gestion de maison de services au public

### Les compétences facultatives :

- La gestion du transport scolaire (par délégation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes)
- Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (soutien au développement des réseaux de communication électronique et au développement numérique)
- Les équipements touristiques et de loisirs : base de loisirs de la Semine, espace naturel de Sur Lyand, base de loisirs et nautique de Seyssel, aérodrome de Corbonod, itinéraires pédestres, cyclables et équestres, gestion des aires de pique-nique et des pontons d'amarrage

- Le développement de services de santé et de l'offre médicale
- L'action culturelle et sportive : soutien aux associations, aux manifestations et aux événements culturels et sportifs présentant un intérêt pour l'ensemble du territoire communautaire
- La communication, pour assurer la promotion des projets communautaires
- L'offre de services enfance et jeunesse : activités multi-accueil/petite enfance, garderie itinérante, relais parental d'assistants maternels intercommunal

## INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire, composé de 39 élus issus des 26 communes composant la C.C.U.R., dont 1 élu pour la commune de Bassy, s'est réuni le 16 juillet 2020 pour procéder à l'élection de son Président et de ses vice-présidents.

Le bureau communautaire, constitué du Président et de 10 vice-présidents ayant chacun en charge une commission, se compose de la façon suivante (de gauche à droite) :



***Le bureau de la Communauté de communes Usse et Rhône***

- Jean-Louis MAGNIN, Maire de Franclens, 5<sup>ème</sup> Vice-président (Bâtiments et Services techniques)
- Jean-Yves MÂCHARD, Maire de Vanzy, 7<sup>ème</sup> Vice-président (Mobilités et communication)
- Rémi PONCET, Maire de Bassy, 10<sup>ème</sup> Vice-président (Assainissement)
- Christian VERMELLE, Maire de Clermont, 2<sup>ème</sup> Vice-président (Développement économique)
- Emmanuel GEORGES, Maire de Chilly, 3<sup>ème</sup> Vice-président (Environnement)
- Sylvie TARAGON, Maire de Clarafond-Arcine, 9<sup>ème</sup> Vice-présidente (Finances)
- Paul RANNARD, Maire de Chêne-en-Semine, Président de la Communauté de communes
- Bernard REVILLON, Maire de Frangy, 1<sup>er</sup> Vice-président (Urbanisme et aménagement)
- Gérard LAMBERT, Maire de Seyssel (74), 4<sup>ème</sup> Vice-président (Tourisme)
- André-Gilles CHATAGNAT, Maire de Chaumont, 6<sup>ème</sup> Vice-président (Social, enfance, jeunesse)
- Patrick CHAPEL, Maire de Corbonod, 8<sup>ème</sup> Vice-président (Administration/ressources humaines)

## LA RENTRÉE DES CLASSES À L'ÉCOLE DE BASSY

Les 23 élèves de CE1 de Mme Aurélie CHATAIN et les 28 élèves de CM1/CM2 de Mme Estelle POUVRASSEAU ont fait leur rentrée à l'école de Bassy le mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Pour rappel, l'école de Bassy fait partie d'un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) avec les écoles de Challonges et Usinens. Cette année, l'école de Challonges accueille 3 classes : petite et moyenne sections de maternelle, moyenne et grande sections et grande section/CP. Quant à l'école d'Usinens, elle accueille les élèves de CE2.

Les enseignantes, les élus et le personnel encadrant sont mobilisés afin d'accueillir les élèves dans les meilleures conditions possibles : port du masque pour les adultes, récréations séparées afin de limiter le brassage d'élèves et éviter les croisements de groupes, lavages de mains fréquents et gestes barrières, dans le respect du protocole sanitaire en vigueur.

Par ailleurs, chacun se prépare à un éventuel enseignement à distance, si le contexte le nécessitait à nouveau.



*Dispositif de filtrage à l'entrée de l'école*



Parmi les autres nouveautés de cette rentrée, notons le déménagement de la cantine scolaire pour six mois environ dans la salle du rez-de-chaussée du local du CBL, le temps que le nouveau réfectoire, qui sera accolé à l'école dans le prolongement de la dernière extension, soit aménagé (voir article pages 6 et 7).

Les élèves font le trajet entre l'école et la salle du CBL à pied, accompagnés par Mmes Marie-Claire PÉTROD et Aléna BUCHCAROVA, qui les encadrent également tout le long du repas.

La Municipalité souhaite une bonne année scolaire à tous les élèves, aux institutrices et au personnel encadrant.

## MODIFICATIONS DE L'ACCUEIL DU PUBLIC À ÉNERGIE ET SERVICES DE SEYSSEL ET AUX DÉCHETTERIES

- Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, **ÉNERGIE ET SERVICES DE SEYSSEL a emménagé dans des locaux provisoires** situés 27 route d'Aix les Bains—74910 SEYSSEL. Merci d'en prendre note pour effectuer toutes vos démarches.
- Depuis le lundi 7 septembre, **il n'est plus nécessaire de prendre rendez-vous pour accéder aux déchetteries** de Seyssel, de Frangy et de la Semine. Chacun des trois sites est de nouveau accessible librement, aux horaires habituels d'ouverture.

## TRAVAUX FORESTIERS SUR LES USSES

Des travaux d'entretien des boisements de berges et du bois mort ont été réalisés sur la partie aval des Usses, notamment à Bassy, entre juillet et septembre 2020. Ces travaux ont été commandés par le Syndicat de Rivières Les Usses, et réalisés par une équipe spécialisée en travaux forestiers.



**Formation d'embâcle au Pont de Bassy**

L'objectif de l'entretien régulier des cours d'eau est double : la protection des biens et des personnes, et la contribution au bon état écologique des rivières. La formation d'embâcles (amas de bois en travers du cours d'eau) peut engendrer des dommages en période de crue, car ils peuvent diriger les eaux hors du lit de la rivière ou être emportés. En retirant les embâcles, les eaux tendent à rester dans leur lit. Quant à la ripisylve (boisement des berges), elle assure de nombreuses fonctions écologiques telles que l'autoépuration des eaux, l'habitat pour la faune ou encore la stabilisation des berges. L'entretien de la ripisylve consiste donc également à favoriser cet équilibre, en rajeunissant la végétation en présence.

Pour ce faire, les arbres faisant obstacle à l'écoulement des eaux et les bois morts menaçant de tomber dans la rivière ont été retirés, dans le respect des consignes visant à minimiser l'impact des interventions sur le milieu aquatique et, lorsque certains travaux le nécessitent, après obtention d'une autorisation spécifique de la part des services de l'Etat. Les troncs d'arbre et les branchages extraits ont ensuite été déposés hors de la zone de crue.

Sur les cours d'eau non domaniaux, tels que les Usses, l'entretien des berges et des cours d'eau incombe légalement aux propriétaires riverains. Toutefois, au regard des enjeux liés à cet entretien, le Syndicat de Rivières peut intervenir (en application d'une Déclaration d'Intérêt Général et d'une Autorisation environnementale au titre de la Loi sur l'Eau spécifiques) à la place des riverains sur les secteurs non entretenus, tel qu'en amont du pont de Bassy où il est constaté sur certains tronçons un abandon quasi généralisé de l'entretien de la végétation rivulaire.



**Travaux d'entretien sur le secteur de Bassy**

Ces interventions sont réalisées en application du Plan de Gestion des Boisements de Berges et du Bois mort, intégré au Contrat de Rivières des Usses. Elles sont financées grâce à la participation des collectivités membres du Syndicat de Rivières Les Usses (20%) et aux subventions publiques du Conseil Départemental (40%), de la Région (20%) et de l'Agence de l'Eau (20%).



Pour toute question n'hésitez pas à contacter le Syndicat de Rivières Les Usses : [contact@rivieres-usses.com](mailto:contact@rivieres-usses.com)

## TRAVAUX DE VOIRIE

---

Des travaux d'entretien de voirie ont été réalisés au mois de juillet sur plusieurs tronçons relevant de la compétence communale.

Pour rappel, une enveloppe annuelle d'environ 50 000 € est allouée à l'entretien de ces infrastructures, ce qui permet de financer des interventions sur un linéaire d'1 kilomètre environ. Ces travaux permettent non seulement de réparer les dégradations constatées, mais aussi de consolider le réseau par des actions régulières, évitant une détérioration trop importante et nécessitant des travaux (plus) coûteux.

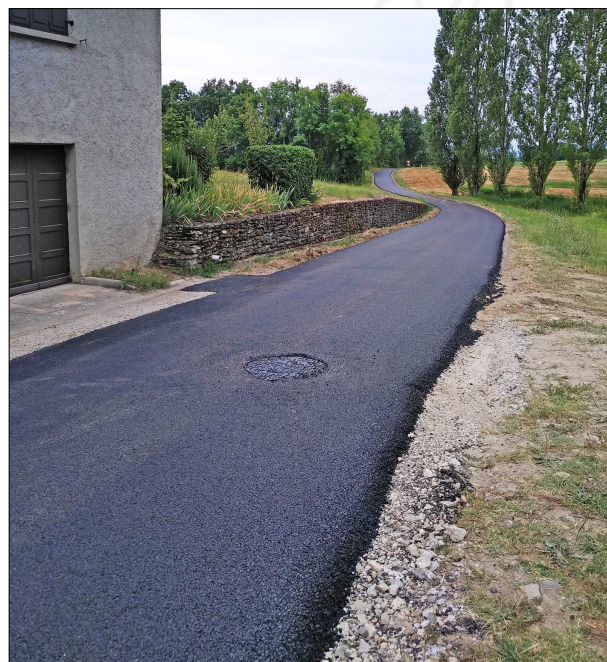
Au cours des dernières semaines, les travaux ont concerné la route de Veytrens, depuis le croisement avec la route de Challonges jusqu'au chemin de la Charbonneuse, avec la mise en place d'un enrobé, et ledit chemin de la Charbonneuse, sur lequel un revêtement bicouche a été appliqué.

Ces réfections de chaussée s'inscrivent dans la continuité des travaux d'enfouissement des réseaux secs et humides sur ces deux voiries (et la pose d'une borne incendie sur la route de Veytrens) et de l'élargissement de la route de Veytrens.

De nouvelles interventions sont programmées sur d'autres secteurs, dans le courant de l'automne.



*Revêtement bicouche appliqué  
sur le chemin de la Charbonneuse*



*Enrobé mis en place  
sur la route de Veytrens*

## POINT D'ÉTAPE SUR LES TRAVAUX DE LA FUTURE CANTINE

---

Dans le cadre de l'aménagement de la nouvelle cantine de l'école de Bassy, le préfabriqué faisant office de salle de réfectoire a été démonté courant juillet, donnant ainsi le coup d'envoi des travaux prévus pour durer jusqu'à la fin de l'hiver.

A la suite, dès les premiers jours du mois d'août, les maçonneries anciennes ont été démolies (fondations, préau) et l'ancienne cuve à fioul a été démontée, pour être remplacée courant septembre par une nouvelle, à double paroi.



### ***Démontage du préfabriqué et début des travaux de la future cantine***

Par ailleurs, des mesures de sécurité ont été prises vis-à-vis des élèves et des personnes logeant dans les appartements situés au-dessus des salles de classe, avec la mise en place d'un balisage et de barrières de sécurité aux abords du chantier.

Enfin, concomitamment à ces travaux de démontage/démolition, les peintures du rez-de-chaussée du local du CBL, où les élèves iront prendre leurs repas en attendant la livraison de la nouvelle cantine, ont été rafraichies, afin de le rendre plus agréable et plus accueillant. Ces travaux de peinture ont été réalisés en interne, par les services de la Mairie de Bassy.

## **POINT D'ÉTAPE SUR LES TRAVAUX DU LAVOIR DE VEYTRENS**

Comme cela était prévu, le lavoir de Veytrens d'en Haut a fait l'objet d'une réfection.



***Travaux réalisés sur le lavoir de Veytrens***

Dans un premier temps, des travaux de maçonnerie ont été entrepris, consistant en un renforcement de la partie supérieure du mur de soutènement, à un nettoyage et à un rejointement des pierres.

Par la suite, un habillage en bois, composé de planches de sapin brossées brutes, a été apposé. Ces planches seront par la suite passées au chalumeau, pour leur donner un aspect vieilli, plus en harmonie avec la charpente de la couverture du lavoir.

Dans le prolongement de ces travaux, des plantations d'azalées, de fougères et de gaulthéries, dont les caractéristiques sont adaptées au profil ombragé du site, ont été réalisées fin juin/début juillet en pied de mur de soutènement, en arrière des bassins.

Pour compléter cet aménagement, un pavage en galets sera mis en place dans le courant de l'automne entre les bassins et la chaussée.

Ces travaux ont été réalisés en interne par Pierre BOSONIN, assisté de Gérard LAPERRIERE pour la pose des planches et les plantations.

## LE PLUi DU PAYS DE SEYSSEL EST ENTRÉ EN VIGUEUR

Le Plan local d'urbanisme (PLU) intercommunal du Pays de Seyssel a été approuvé par la Communauté de Communes Usse et Rhône (CCUR) le 25 février 2020.

Il est **entré en vigueur le 23 avril 2020**, et est désormais opposable à toute autorisation d'urbanisme.

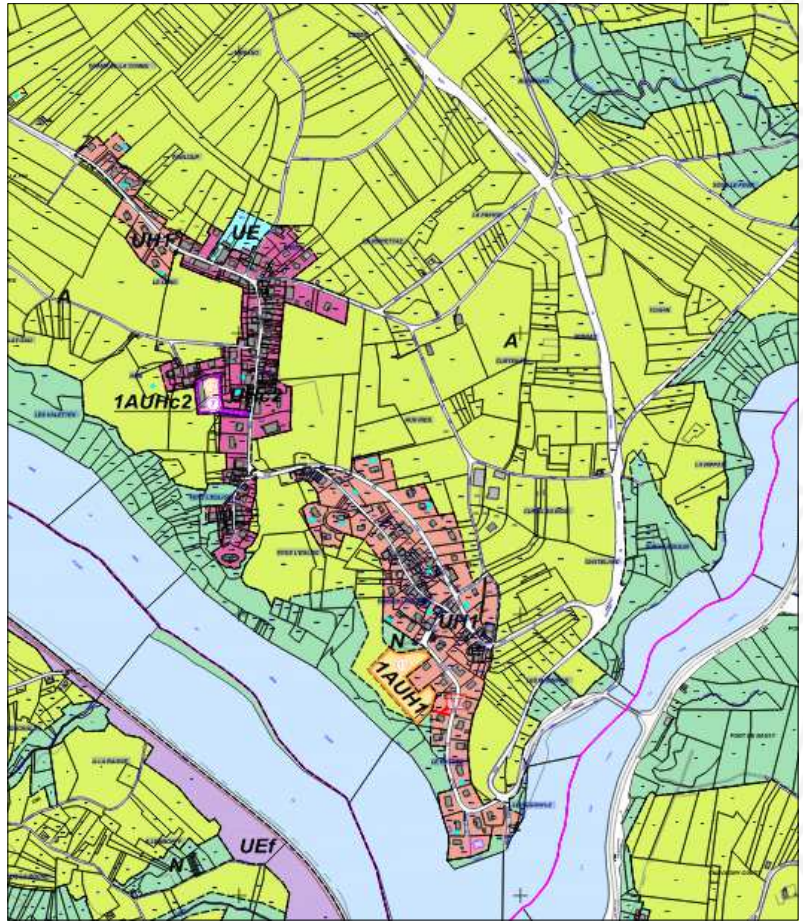
Pour rappel, l'élaboration de ce document d'urbanisme, appelé à se substituer aux PLU communaux, a été engagée en 2015 par l'ancienne Communauté de communes du Pays de Seyssel (CCPS), avant d'être reprise par la C.C.U.R. en janvier 2017.

Si la collectivité compétente a changé, le périmètre est resté identique : le PLUi du Pays de Seyssel couvre les onze communes de l'ancienne CCPS, soit Angletfort, Bassy, Challonges, Clermont en Genevois, Corbonod, Desingy, Droisy, Menthonnex-sous-Clermont, Seyssel Ain, Seyssel Haute-Savoie et Usinens.

L'entrée en vigueur du PLU intercommunal marque l'aboutissement d'un long processus d'élaboration.

À l'issue de la phase d'étude et des premières concertations avec la population, le projet de PLU intercommunal a été arrêté par délibération du Conseil communautaire le 11 juin 2019. (*Le terme « arrêt » signifie que les phases préparatoires ont été réalisées et que le projet est suffisamment élaboré pour poursuivre la procédure et consulter les partenaires institutionnels*).

Une fois le projet de PLUi arrêté, il a été soumis à l'avis des personnes publiques associées (services de l'État, chambre d'agriculture, associations environnementales...) et à enquête publique. Celle-ci s'est déroulée sur la période allant du 12 novembre au 13 décembre 2019, durant laquelle le Commissaire enquêteur a tenu plusieurs permanences.



**Extrait du règlement graphique du PLUi**

La prise en compte des avis des partenaires et des conclusions du commissaire enquêteur ont permis d'apporter des modifications au projet, avant sa validation définitive.

Les pièces (notamment les règlements écrit et graphique) qui composent le PLUi sont consultables et téléchargeables sur le site internet de la Communauté de communes, à l'adresse suivante :

<https://www.usse-et-rhone.fr/PLUi-du-Pays-de-Seyssel>.

Elles sont également consultables en Mairie.



## LES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS

Afin de pouvoir répondre au mieux au souhait des habitants de Bassy désireux de construire ou modifier leur résidence, nous vous rappelons ci-dessous le schéma d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Deux points essentiels pour faciliter les démarches et optimiser les chances d'approbation des dossiers :

- **la Mairie reste le seul interlocuteur** des pétitionnaires : aucune démarche ne doit être entreprise directement auprès des services de la Communauté de communes ;
- il est **impératif d'attendre le retour des autorisations** pour débiter les travaux : les délais sont incompressibles et doivent donc être intégrés par le pétitionnaire dans son échéancier.



Schéma du déroulé des délivrances d'autorisation d'urbanisme

## LE PARC DES JARDINS DE HAUTE-SAVOIE

Situé sur le Domaine du Tornet à La Balme de Sillingy, le Parc des Jardins de Haute-Savoie figure parmi les sites touristiques les plus insolites de la région. Ce parc, aménagé à proximité du lac de la Balme, se compose de 54 parcelles mises à disposition des communes des environs pour y aménager un jardin mettant en valeur leurs richesses patrimoniales et paysagères.

Les principaux marqueurs du territoire « Usses et Bornes » que sont le Rhône, les massifs montagneux de notre région, mais aussi le Château de Clermont et les Ponts de la Caille ou de Seyssel, y sont donc représentés sous des formes parfois très originales, au milieu de compositions florales et arbustives.

Chaque commune peut confier la gestion de la parcelle qui lui est allouée aux bénévoles de l'association Nature et Terroirs, qui gère le Parc, ou l'entretenir elle-même, grâce à des bénévoles ou aux agents de ses services techniques.

Sur le jardin basseyrans, c'est à l'imagination foisonnante et florissante et aux mains « vertes » de Reine DEREYMEZ que nous devons l'interprétation à la fois bucolique et poétique de notre commune.



*Le jardin de Bassy au Parc des Jardins de Haute-Savoie*

Par petites touches colorées, mêlant ici le violet de la verveine de Buenos Aires au rose fuchsia des lavatères, combinant ailleurs les sauges bleues et les dahlias orange, Reine a composé un tableau des plus réussis, pour le plus grand plaisir des visiteurs venus de Haute-Savoie et d'ailleurs.

La municipalité, et à travers elle tous les basseyrans, la remercie pour son investissement dans cette démarche à la fois artistique et floristique, permettant de mettre en valeur notre commune d'une façon originale.



## CHRONIQUE SAUVAGE

Quelque errance attentive sur les sentiers de Bassy promet une diversité de milieux naturels et d'espèces sauvages ; émotions garanties tout au long de l'année.

Cette première chronique a pour modeste ambition de dresser un rapide portrait ornithologique du village. Des Hérons cendrés du Châtelard en passant par les couples d'Hirondelles de fenêtre du village, du Milan royal de Veytrens d'en haut aux Alouettes des champs de l'ancien réservoir, des Bruants ortolans du Donchet à la Bergeronnette grise du pont de Bassy, au fil des saisons, l'avi-faune s'anime sur la commune.

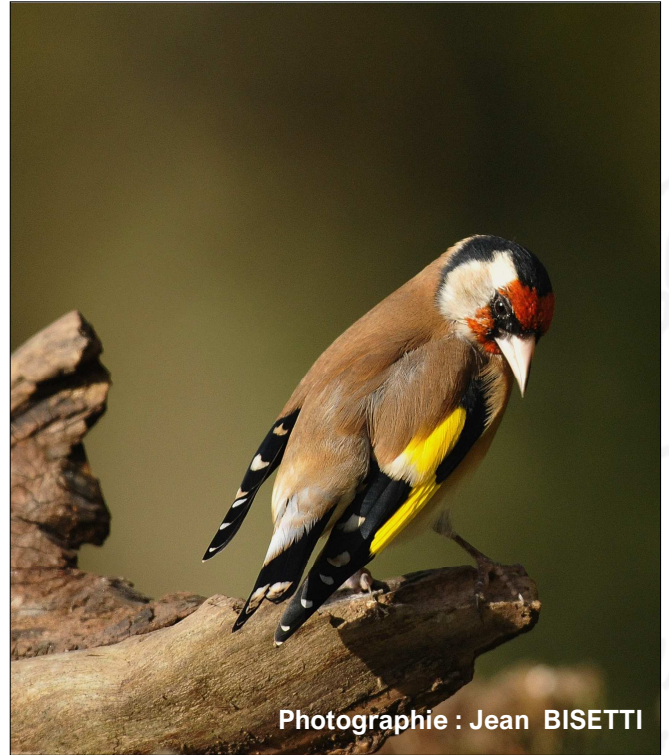
Levez les yeux, vers les mois de mai et juin par temps clair et ensoleillé, et peut-être tomberez-vous nez à bec avec un vautour fauve ou le majestueux Circaète-Jean-le-Blanc, prédateur de serpents. Une balade nocturne et vous entendrez la Chouette hulotte (le Chavan en parler savoyard) ou la Chevêche d'Athéna et, avec beaucoup de chance comme ce fut le cas le 4 mai dernier entre chiens de loups, vous verrez le Grand duc d'Europe se poser au sommet d'un arbre du fond du village.



Photographie : Jean BISETTI

***la Chevêche d'Athéna apprécie les petits villages des plaines agricoles et a besoin de cavités de vieux fruitiers ou saules têtards***

Rendez-vous alors dans les prochaines chroniques pour en savoir un peu plus sur la diversité des oiseaux, mammifères, insectes ou plantes qui font la richesse du patrimoine naturel sauvage de Bassy. Ouvrez les yeux et profitez du spectacle de la nature !



Photographie : Jean BISETTI

***Le Chardonneret élégant se nourrit de graines en toutes saisons***

Quelques nicheurs d'été donnent des allures de tropiques à nos boisements feuillus, tels le Lorient d'Europe au chant flûté et à la livrée ensoleillée. Cette espèce africaine rappelle que le couloir rhodanien est très fréquenté par les oiseaux migrateurs qui circulent entre leurs quartiers d'hiver et leurs sites de nidification.

Ce sont ainsi plus de 170 espèces d'oiseaux qui fréquentent le village de Bassy, le temps d'une halte, d'une saison de nidification, d'un hiver, ou d'un simple survol.

Anne DEJEAN

## SORTIE «CASTOR» ORGANISÉE PAR LE SYNDICAT DE RIVIÈRES LES USSES À BASSY

Réintroduit avec succès dans les années 70, après avoir pratiquement disparu des rivières françaises au début du XX<sup>ème</sup> siècle en raison de la chasse pour sa fourrure, le castor est aujourd'hui bien présent le long de nos rivières.

Des familles de castors se sont installées au bord des Usse, depuis la confluence au Rhône à Bassy jusqu'à Sallenôves, où elles bénéficient à la fois d'une végétation développée dont elles raffolent, et d'un niveau d'eau suffisant pour se déplacer.

C'est pour mieux les connaître et tenter de les observer que le Syndicat de Rivières les Usse, dont le siège est situé à Bassy, propose annuellement quelques sorties-découvertes. Ces animations sont réalisées dans le cadre de la démarche Natura 2000 et financées par l'Etat français et l'Union Européenne – FEADER.

L'une de ces sorties a eu lieu à Bassy le 27 juin 2020, mais dans des conditions particulières en raison des mesures sanitaires, limitant à 10 personnes le nombre de participants, dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale.

L'animation, réalisée par Fanny SEYVE animatrice du site, a débuté par un petit jeu de découverte sur le castor qui a permis aux 8 participants, dont 4 enfants, de découvrir son mode de vie et son habitat, et d'apprendre à reconnaître ses traces et les nombreux indices de sa présence (empreintes, réfectories, coupes de bois).

Par la suite, après avoir pris un pique-nique tiré du sac, les observateurs se sont mis à l'affût jusqu'à la tombée de la nuit. Ils n'ont malheureusement pas vu de castor, mais ont pu identifier plusieurs ragondins, ainsi que divers oiseaux d'eau : ils sont donc revenus ravis et enthousiastes de leur excursion.

Pour connaître l'agenda des sorties et des manifestations organisées par le Syndicat, mais aussi l'ensemble de ses missions, vous pouvez consulter le site internet : <https://www.rivieres-usses.com>.



Sortie « castor » du 27 juin 2020 à Bassy



## UNE NOUVELLE ASSOCIATION : « LE MONDE ALLANT VERT »

Cela faisait déjà plusieurs années que nous nous rencontrions, lors des journées de plantations communales, et plus épisodiquement en nous croisant sur nos lopins de terre respectifs, le temps de partager quelques conseils et astuces pour les faire évoluer vers des jardins « durables ».

C'est donc presque « naturellement » qu'en tant que passionnés de jardins et amoureux de la nature, nous avons souhaité prolonger notre investissement en faveur de notre environnement et renforcer nos échanges, avec pour lignes directrices le respect de la nature et de la biodiversité, le partage, l'échange, et la convivialité.

Cet engagement s'est concrétisé par la création d'une nouvelle association, que nous avons malicieusement baptisée « Le monde allant vert », laquelle a fait l'objet d'une publication au Journal Officiel du 18 juillet 2020.

Au-delà de notre cercle de jardiniers amateurs, nous souhaitons ouvrir « Le monde allant vert » à toutes les personnes résidant sur Bassy, Seyssel et ses environs, et intéressées par l'échange d'informations sur les bonnes pratiques environnementales, sur les nouvelles techniques, ainsi que par la mutualisation des achats de plantes, de graines ou de matériel.

Nous invitons les personnes intéressées à une réunion d'information le **vendredi 16 octobre à 20h00** à la salle communale (CBL) de Bassy, sous réserve de l'évolution du protocole sanitaire « COVID-19 » arrêté par les autorités.



Le bureau de l'association



Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter par le biais de l'adresse mail de l'association : [info.asso@lemondeallantvert.fr](mailto:info.asso@lemondeallantvert.fr)



*Les fondateurs de l'association lors de l'assemblée générale constitutive, organisée en juin 2020.*

## LE MOT DE L'ACCA : LA SECURITÉ À LA CHASSE

Nous vous informons que la saison de chasse 2020/2021 a débuté le 13 septembre 2020.

Auparavant, une cellule de crise de secteur s'était réunie le 20 juillet 2020, consécutivement à des dégâts causés par des sangliers sur des champs de maïs situés sur Bassy et Usinens. Suite à cette réunion, un arrêté préfectoral a été pris, permettant la tenue d'une battue de décantonement de sanglier sur les communes de Bassy et Usinens (secteur de la Godette) le samedi 8 août entre 6h00 et 10h00.

A l'occasion de la reprise de la chasse, il nous paraît important de rappeler les dispositifs de sécurité mis en place pour en sécuriser la pratique.

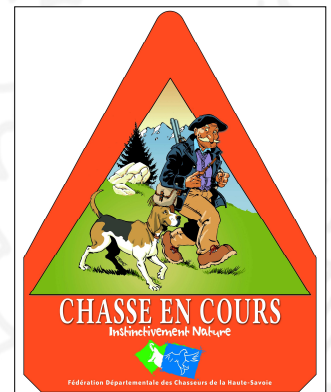


Des panneaux indiquant les jours de chasse sont implantés à l'entrée de tous les chemins pédestres de la commune. Un QR code est affiché sur ce panneau, permettant de retrouver toutes les informations concernant les périodes et lieux de chasse.

### *Panneau d'information implanté à l'entrée des chemins*

D'autres panneaux sont positionnés temporairement pendant les battues aux abords des routes et aux entrées des chemins.

Malheureusement des individus mal intentionnés volent parfois ces panneaux, qui sont retrouvés quelques semaines plus tard, cassés et/ou tagués. Or, nous rappelons que ces panneaux jouent un rôle très important dans la sécurité des usagers de la nature pendant les battues.



### *Panneau de battue*



Cette même catégorie d'individus s'amuse également à détruire nos miradors, qui sont mis en place pour effectuer des tirs fichants en toute sécurité (voir photo ci-contre).

Or, tous ces dispositifs (panneaux, signalisation, installations) sont mis en place pour la sécurité de tous, tant pour les pratiquants de la chasse que pour l'ensemble des autres usagers de la nature. **Pour que cette sécurité, qui est le principe fondamental de la chasse, soit assurée, il est indispensable que ces dispositifs soient respectés et préservés.**

Bonne nouvelle ! Petit rajeunissement de l'ACCA de Bassy avec l'arrivée de Jean-Noël et Marilyne LAVIT, qui ont réussi tous deux leur examen du permis de chasse.

Laurent SOURZAC, Président de l'ACCA de Bassy, et toute son équipe

## LE MOT DU CBL

Comme vous l'avez constaté, le CBL a choisi de ne pas proposer d'activités durant cet été, le contexte sanitaire dû au Covid-19 ne s'étant pas amélioré comme nous l'aurions espéré. Aujourd'hui encore nous sommes dans l'incertitude, et le manque de visibilité ne nous permet pas de vous présenter un calendrier de nos animations.

Cependant nous organiserons notre Assemblée générale le **vendredi 27 novembre à 20h à la salle du CBL**. Nous vous accueillerons avec joie, en respectant les règles de distanciation. Nous espérons que cette année vierge ne sera qu'un tremplin pour vous proposer des activités conviviales en 2021.

Nous avons également pour projet de créer un « CBL Junior » : nous aimerions en effet faire participer nos adolescents à la vie de l'association. S'ils sont intéressés, vos enfants (dès l'entrée en 6<sup>ème</sup>), peuvent nous contacter par mail à l'adresse [cbl.bassy@laposte.net](mailto:cbl.bassy@laposte.net), et/ou venir à une réunion d'informations où nous leur présenterons nos idées, et qui se tiendra le **vendredi 27 novembre à 19h**, préalablement à notre AG.

Nous vous souhaitons un très bel automne, et nous sommes impatients de vous retrouver nombreux pour nos prochaines manifestations.

Merci de votre soutien.

L'équipe du CBL



Intervillages 2019



Apérosé 2019



Soirée jeux 2020

## APPEL À PROJET JEUNES — MIEUX VIVRE EN MILIEU RURAL

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) a reconduit le concours "Appel à Projets Jeunes - Mieux vivre en milieu rural".

Ce concours s'adresse à des groupes constitués d'au moins 3 jeunes âgés de 13 à 22 ans, assurés à la MSA ou vivant en milieu rural, et porteurs d'un projet de développement social local (dans les domaines de la culture, de la santé, ou du vivre ensemble) concernant une ou plusieurs communes rurales.

Les groupes sélectionnés par le jury de la MSA, en fonction de leur dimension solidaire, de leur originalité et de leur qualité, recevront des bourses pour mener à bien leurs actions, pouvant aller jusqu'à 5000 € (concours départemental et national).

Pour les personnes intéressées, contacter M. Matthieu Payer, animateur des territoires à la MSA Alpes du Nord.

Clôture du concours le 25 Novembre 2020.



## ÉTAT CIVIL

- Naissance :

Swan SINAMA VALLIAMEE, né le 06/08/2020, fils de Michaël SINAMA VALLIAMEE et Pauline OLIVIER, domiciliés au fond du village.

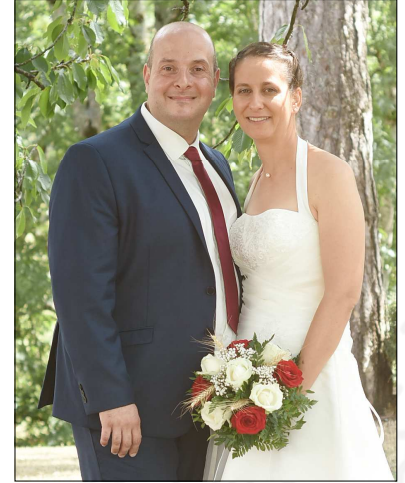
- Mariage :

Le samedi 22 Août, M. le Maire a reçu les consentements de M. Guillaume DESROQUE, âgé de 39 ans et exerçant la profession de mécanicien régleur dans l'industrie, et Mme Maud GAILLARD, âgée de 35 ans et travaillant comme responsable qualité dans le secteur agro-alimentaire. La cérémonie religieuse a quant à elle été célébrée par le Père NESTOR en l'église de Bassy.

Maud et Guillaume habitent Bassy depuis 2019.

Ils souhaitent remercier M. le Maire et la secrétaire de Mairie, ainsi que les personnes qui ont préparé l'église en vue de la cérémonie.

La municipalité présente tous ses vœux de bonheur aux nouveaux époux !



## LES ANCIENS MAIRES HONORÉS

Mme Virginie DUBY-MULLER, députée de la 4ème circonscription de Haute-Savoie, a réuni le 17 juillet à Saint-Julien-en-Genevois les maires de la circonscription ayant décidé de ne pas se représenter lors des dernières élections municipales, parmi lesquels M. Patrick BLONDET, ancien maire de Bassy. Lors de cette cérémonie, Mme DUBY-MULLER leur a remis la médaille de l'Assemblée nationale afin d'honorer leur engagement et leur travail durant leurs années de mandat.



*Crédit photo : Site internet de Mme Virginie DUBY-MULLER*

## CONTACT MAIRIE :

Tel : 04 50 59 01 09

Mail : mairie.bassy@wanadoo.fr

**Horaires d'ouverture au public :**

le mardi et le vendredi de 9h à 12h

Possibilité de prendre rendez-vous avec le Maire en prenant contact directement avec la Mairie.

*Rédaction et conception :*

*Comité consultatif Communication*

*Imprimé en 230 exemplaires sur papier recyclé par L'Atelier Rouge 100  
7 place centrale - 74270 FRANGY*

*Ne pas jeter sur la voie publique*

